

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée
12 mars 2008
Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante et unième session**

Vienne, 10-14 mars 2008

Point 10 de l'ordre du jour

**Préparatifs du débat de haut niveau devant se tenir
à la cinquante-deuxième session de la Commission****Slovénie* : projet de résolution révisé****Préparatifs du débat de haut niveau devant se tenir à la
cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants
sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de
l'Assemblée générale**

La Commission des stupéfiants,

Rappelant la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire¹, consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, dans laquelle l'Assemblée a fixé des objectifs et des buts que tous les États devaient atteindre à l'échéance de 2003 et 2008,

Rappelant également que, dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, l'Assemblée demandait à tous les États de rendre compte tous les deux ans à la Commission des mesures prises pour atteindre les objectifs et buts fixés pour 2003 et 2008²,

Considérant que les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en particulier la Déclaration politique, la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues³ et les mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue⁴, constituent ensemble un cadre complet pour les activités de lutte contre la drogue

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne.

¹ Résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe, par. 20.

³ Résolution S-20/3 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ Résolutions S-20/4 de l'Assemblée générale, A à E.



des États et des organisations internationales compétentes, et insistant sur la nécessité de faire preuve de cohérence dans les efforts déployés pour mettre en œuvre ces activités,

Rappelant sa résolution 42/11, dans laquelle elle priait le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'élaborer un rapport biennal unique, indiquant aussi les difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale; et décidait de soumettre en 2003 et 2008 un rapport à l'Assemblée sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique,

Rappelant également sa résolution 49/1, dans laquelle elle priait instamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'établir un dialogue avec des experts nationaux et régionaux de toutes les régions géographiques, ainsi que des experts d'organisations internationales compétentes en matière de lutte contre la drogue, concernant la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Rappelant en outre sa résolution 49/2, dans laquelle elle encourageait les organisations non gouvernementales à examiner les résultats qu'elles avaient obtenus dans la lutte contre le problème de la drogue et à faire part de leurs avancées aux organismes publics compétents au niveau national, dans l'optique de rendre compte de la réalisation des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Prenant note du cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue⁵, rapport d'évaluation final présenté conformément à sa résolution 42/11, réunissant les informations recueillies dans tous les questionnaires destinés aux rapports biennaux pour les différents cycles de collecte d'informations,

Prenant également note du Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, soumis conformément à sa résolution 49/1⁶,

Considérant le débat thématique à sa cinquante et unième session sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Rappelant sa résolution 50/12, dans laquelle elle est convenue qu'à sa cinquante et unième session, en 2008, elle lancerait le processus préparatoire d'un débat de haut niveau, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui se tiendrait à sa cinquante-deuxième session, en 2009,

Soulignant que ce processus préparatoire devrait être une période de réflexion, eu égard aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, aux mesures qui

⁵ E/CN.7/2008/2 et Add.1 à 6.

⁶ E/CN.7/2008/8.

ont donné de bons résultats et aux points sur lesquels des efforts supplémentaires doivent être faits, et qu'une évaluation globale objective, scientifique, équilibrée et transparente de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire devrait être menée au cours de ce processus,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par les États Membres pour réaliser les buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Encourageant les organisations internationales et régionales, et la société civile, à jouer un rôle dans le processus préparatoire,

1. *Décide* de créer des groupes de travail intergouvernementaux informels d'experts à composition non limitée pour qu'ils examinent de manière coordonnée les points suivants, qui correspondent aux sujets des plans d'action, déclarations et mesures adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire:

- a) Réduction de la demande de drogues⁷;
- b) Réduction de l'offre (fabrication et trafic)⁸;
- c) Lutte contre le blanchiment d'argent⁹ et promotion de la coopération judiciaire¹⁰;
- d) Coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et développement alternatif¹¹;
- e) Contrôle des précurseurs¹²; et contrôle des stimulants du type amphétamine¹³;

2. *Décide* que chacun des groupes de travail [se réunira au moins deux fois pour] évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, ainsi que les domaines nécessitant des efforts supplémentaires, et tirera des conclusions pour les prochaines discussions intersessions en tenant compte:

- a) Du cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue¹⁴, rapport d'évaluation final présenté conformément à sa résolution 42/11;
- b) Des éléments se dégageant du débat thématique de la Commission des stupéfiants à sa cinquante et unième session;
- c) Des informations supplémentaires fournies conformément à ses résolutions 49/1, 49/2 et 50/12;
- d) Des informations pertinentes provenant notamment des organisations internationales et régionales;

⁷ Résolution S-20/3 de l'Assemblée générale, annexe.

⁸ Résolution S-20/4 de l'Assemblée générale, A.

⁹ Résolution S-20/4 de l'Assemblée générale, D.

¹⁰ Résolution S-20/4 de l'Assemblée générale, C.

¹¹ Résolution S-20/4 de l'Assemblée générale, E.

¹² Résolution S-20/4 de l'Assemblée générale, B.

¹³ Résolution S-20/4 de l'Assemblée générale, A.

¹⁴ E/CN.7/2008/2 et Add.1 à 6.

e) D'autres informations pertinentes, provenant en particulier de la société civile, [y compris les textes issus du Forum mondial "Au-delà de 2008", qui se tiendra à Vienne en juillet 2008;]

3. *Prie instamment* les États Membres de faire en sorte que des experts et praticiens compétents participent aux groupes de travail;

[3 *bis*. Invite les États Membres à fournir des ressources pour que les experts des pays en développement puissent participer;]

4. *Décide* que des réunions intersessions se tiendront au cours du second semestre 2008 pour élaborer, en tenant compte notamment des conclusions des groupes de travail, les recommandations de décisions [sur les buts et objectifs] qu'elle adoptera à l'issue du débat de haut niveau devant se tenir à sa cinquante-deuxième session, en 2009;

5. *Décide également* qu'outre les cinq jours habituellement prévus pour ses sessions du premier semestre de l'année, deux jours seront consacrés au débat de haut niveau devant se tenir à sa cinquante-deuxième session;

6. *Décide en outre* que, pendant le débat de haut niveau de sa cinquante-deuxième session, elle examinera les futures priorités et les domaines nécessitant de nouvelles mesures, ainsi que les objectifs et buts à fixer pour lutter contre le problème mondial de la drogue;

7. *Décide* que malgré les obligations prévues par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, [elle devrait, à l'issue du débat de haut niveau, adopter une déclaration politique et, le cas échéant, d'autres déclarations et mesures visant à renforcer la coopération internationale définissant, compte tenu des résultats de l'examen, les priorités futures et les domaines nécessitant de nouvelles mesures, ainsi que les objectifs et buts à fixer pour lutter contre le problème mondial de la drogue au-delà de 2009, et décide également que ces décisions seront présentées à l'Assemblée générale;

8. *Demande* aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux observateurs participant au débat de haut niveau qui se tiendra à sa cinquante-deuxième session de se faire représenter au plus haut niveau possible.